Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 382

Artikel: Aux Chambres fédérales : difficultés économiques. - Vote des femmes

Autor: Leuch, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260734

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque publique et Universitaire GENEVE

J. A.

25 JUIN 1932 — GENEVE

VINGTIÈME ANNÉE. — No 382.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE.... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro ... » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p annonces répétées

Aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens.
CONDORCET.

Dédié à la méditation de MM. les députés au Grand Conseil de Genève.

Pour la seconde fois, une femme préside le Conseil Fédéral

Oui, ami lecteur antiféministe, vous avez bien lu, et nous vous jurons ne commettre aucune mauvaise plaisanterie en inscrivant ici ce titre, devant lequel vous allez cabrer. Et le seul mot que nous vous demandions permission d'ajouter à ceux de « Conseil Fédéral » est celui d'« autrichien ». Car, ainsi qu'on le sait, la Chambre Haute porte, chez nos voisins de l'Est, le même nom que notre gouvernement, et le règlement veut que cette Chambre, dans laquelle siègent, comme chez nous au Conseil des Etats, des représentants des différentes provinces, soit à tour de rôle présidée par l'un de ces représentants. Or le tour étant revenu de la Styrie, et Mme Olga Rudel-Zeyneck étant en tête de la liste de sa province, c'est à elle qu'il incombe de remplir à nouveau cette charge.

Mme Rudel-Zeyneck a en effet déjà présidé le Conseil Fédéral autrichien de 1927 à 1928, et le respect et l'admiration qu'elle s'est gagnés dans ces fonctions délicates ont encore accru la réputation qu'elle s'était faite lors de son passage à l'autre Chambre (Conseil National), où elle s'était notamment signalée en présentant plusieurs projets de lois favorables à la femme et à l'enfant. Nous sommes certaine que cette seconde présidence lui donnera l'occasion de se distinguer davantage encore, et nous lui présentons ici nos meilleures félicitations.

Et pendant que ceci se passe de l'autre côté de la frontière, dans l'ancienne monarchie des Habsbourg, certains de nos parlementaires de la République et canton de Genève en sont encore à regarder de loin, oh! de très loin, avec méfiance et suspicion, ce bloc enfariné du suffrage féminin... Ce qui ne les empêche pas, croyez-le bien, de proclamer en toute occasion que, des gens comme eux, il n'y en a point...

Faut-il en rire ? E. Gd.

A TRAVAIL ÉGAL...

A la séance du Conseil général du Locle, le 18 mars dernier, le Conseil communal a décidé d'ouvrir un magasin des services industriels... La question s'est posée de savoir si on mettrait à la tête de ce magasin un vendeur ou une vendeuse; mais le Conseil communal, *par raison d'économie*, s'est prononcé pour une vendeuse.

J. V.

Lire en 2me page:
Une manifestation du Comité de la pétition suffragiste auprès des Chambres fédérales.
Autour de la Conférence du Désarmement.

En 3me et 4me pages:
E. J.: *L'éligibilité des femmes dans l'Eglise indépendante neuchâteloise.*
H. Z.: *Union Internationale des Amies de la Jeune Fille.*
Correspondance. — Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:
Emma Porret: *Le latin et l'éducation des jeunes filles.*
Les Expositions: Gabriella Fabricotti.

Le Désarmement Moral

(Suite et fin.)[1]

Un autre domaine important dans lequel peut et doit s'exercer le désarmement moral tel que nous le comprenons, est celui de la presse, qui peut faire tant pour le calme ou l'excitation des esprits, pour la diffusion de nouvelles fausses ou vraies, pour l'impartialité ou l'aspect tendancieux avec lesquels elle les présente. Il ne saurait être question de censure, évidemment; mais, à notre avis, la presse ne sera vraiment indépendante que lorsqu'elle ne pourra être achetée, comme nous le voyons faire fréquemment, par des fabricants d'armes. La suppression des manufactures privées d'armes est la condition d'existence d'une presse honnête[1]. Il faut aussi, comme l'a dit M. de Brouckère, qu'un contrôle puisse s'exercer sur les emprunts internationaux qui servent à payer des commandes d'armes, et il ne faut pas craindre le boycott des journaux qui empoisonnent l'opinion publique pour gagner de l'argent.

Le Comité du Désarmement moral de la Conférence, dont font partie quatre des femmes déléguées (Mrs. Corbett Ashby, Dr. Wooley, Dr. P. Luisi et Miss Kydd), est en train d'examiner la possibilité de l'élaboration d'une Convention spéciale, qui sera soit une courte annexe à la grande Convention générale, soit une Convention plus développée, adoptée à part. Mais, quel que soit le système choisi, il faut se pénétrer de l'idée que le désarmement moral est en étroites relations avec le désarmement matériel, et ne doit en aucun cas, ni le remplacer, ni l'empêcher. Il serait trop facile, en effet, d'éluder par des paroles vagues et sentimentales, sous prétexte de désarmement moral, les obligations impérieuses du désarmement matériel: les deux actions doivent être conjointes, car sans désarmement matériel, il ne saurait y avoir de désarmement moral.

Ce Comité a attaqué la question par son côté éducatif: est-ce parce qu'il a trouvé plus facile de désarmer les générations futures que la génération actuelle ? ... et s'est inspiré de très près du programme de la Commission de coopération intellectuelle en demandant qu'une connaissance plus approfondie de la S. d. N. et de ses buts soit introduite dans tout enseignement; en demandant la suppression dans les manuels scolaires de tout ce qui peut être injurieux et méprisant à l'égard d'un autre peuple, ainsi que l'Allemagne et la Belgique viennent de convenir de le faire; en favorisant les échanges d'écoliers, d'étudiants, de professeurs; en insistant sur le rôle, ou bien précieux, ou bien néfaste, que peuvent jouer en matière de compréhension internationale le film, le radio, le théâtre; en réclamant que la Convention douanière abolissant les droits d'entrée sur les films éducatifs comprenne aussi les films de paix, etc., etc... Pour son compte, Mrs. Ashby a formulé une proposition à laquelle elle tient: celle de l'enseignement de notions d'économie politique internationale, qui peut se faire de façon si facile en amenant l'enfant à réaliser à son déjeuner, au milieu de ses objets de toilette et de ses jouets, combien étroite est l'interdépendance des nations, puisque presque tout ce qu'il emploie ainsi dans sa vie quotidienne a été fabriqué pour lui par des hommes d'autres pays ! Et enfin, son gouvernement l'a autorisée, et ceci est intéressant, à déposer devant ce Comité officiel une résolution tendant à la suppression de la préparation militaire des enfants dans les écoles, ainsi qu'elle est pratiquée dans certains pays. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, du service militaire des adultes, qui est chose essentiellement différente, mais bien de soustraire l'enfant à l'idée dont cette méthode l'imprègne, que les hommes sont créés pour se haïr, et de lui montrer que les différends entre les peuples peuvent et doivent être réglés, non pas par la force, mais par des moyens pacifiques et légaux.

... N'y a-t-il pas, pour nous femmes, matière à réflexions et à études fécondes dans tout ce qui précède ? M. F.

[1] Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

[1] Rappelons ici ce qui a été dit à ce sujet à l'Assemblée de Coire de l'Association suisse pour la S. d. N.: « Les industriels ne montrent souvent aucun scrupule à lancer dans la presse des articles de leur invention sur l'augmentation des armements d'une nation. ceci dans le but de jeter l'alarme chez la nation voisine, et de la pousser à des commandes nouvelles... » (Voir le *Mouvement*, No 379.) *(Réd.)*

ARRÊTEZ-VOUS !

D'après le dessin de Bohdan Nowak, dont l'exposition « Vox Mortuum » faite à Genève en février 1932, a remporté un très grand succès. Tous les dessins de Nowak ont été reproduits en cartes postales de propagande pour la paix. S'adresser à l'Union Mondiale de la Femme.

Cliché obligeamment prêté par la „Propagande par l'image".

Aux Chambres fédérales

Difficultés économiques. - Vote des femmes.

Il n'est pas aisé de gouverner aujourd'hui: toute mesure introduite pour sauver de la ruine une branche de notre production nationale suscite en général une menace pour d'autres, ou bien elle crée des difficultés dans le trafic international. En fin de compte, tous sont mécontents, les uns, parce que les mesures de protection leur semblent insuffisantes, les autres, parce qu'elles nuisent à leurs intérêts personnels. Et personne ne dit « merci ». Voilà à peu près l'état d'esprit dans lequel se sont déroulées les discussions sur le rapport de gestion du Conseil fédéral.

Le compte d'Etat de la Confédération n'est pas sans inspirer de graves soucis, car les recettes sont en diminution constante. Si 1931 a bouclé encore avec un bénéfice de 2 millions, sur une dépense totale de 426 millions, 1932 fait prévoir déjà un déficit de 30 à 40 millions. Une réduction de toutes les dépenses s'impose. Néanmoins les demandes de subventions fédérales pullulent, et personne ne veut admettre une restriction des dépenses dans le domaine qui le concerne. Le compte des C. F. F. boucle déjà avec un solde passif de 10 millions en 1931, déficit qui sera au moins triplé en 1932. Ici encore, il faut envisager la réduction des dépenses et une meilleure adaptation aux circonstances pour faire face à la concurrence de l'automobile.

Le problème menaçant entre tous et qui fait le sujet d'une foule de motions et de postulats, c'est le spectre du chômage qu'il faut combattre à tout prix. M. Schulthess déclare que c'est au moyen de mesures sociales qu'il faut arriver à traverser la crise. Une proposition de faire passer à des travaux agricoles, où l'on manque de main d'œuvre, une partie des chômeurs de l'industrie pourra être réalisée sur le terrain cantonal avec l'appui de la Confédération

Ensuite nos députés passent en revue les mesures économiques, dictées par les circonstances mondiales. Il se trouve que les limitations d'importation, réclamées par tous nos producteurs, tant agricoles qu'industriels, sont vivement combattues par les consommateurs, qui y voient une source de renchérissement de la vie. C'est encore M. Schulthess qui répond aux différentes critiques. Tout en défendant les intérêts des fournisseurs sur le marché intérieur au moyen du contingentement de l'importation, il faut songer à relever l'exportation. C'est dans ce but qu'une « assistance productive » a été instituée, en faveur d'entreprises, qui pourront accepter des commandes étrangères grâce à un subside fédéral. En outre, des mesures de compensation entre les produits de différents pays permettent à la Suisse d'exporter, à la condition qu'elle importe. C'est pourquoi les paysans, par exemple, devraient accepter l'importation de 1000 pièces de bétail de Hongrie, afin que ce pays tolère de son côté une importation équivalente de Suisse.

Ces quelques exemples montrent clairement quelles difficultés énormes nos chefs d'Etat ont à surmonter en ce moment.

Le Conseil des Etats a liquidé pendant cette session la loi sur le blé. Elle consacre le régime provisoire, en vigueur depuis 1929. Cette loi assure à la population suisse un pain à bas prix, mais non sans imposer de lourds sacrifices à la Confédération (on parle de 26 millions pour l'année écoulée) par la garantie de prix assurée aux paysans pour le blé indigène, dont le prix de revient dépasse de beaucoup le prix mondial. Adopté à l'unanimité des voix, la loi retourne encore au Conseil national.

Un intermède féministe a occupé nos députés pendant quelques moments, lorsque M. Oeri (Bâle), se faisant l'interprète de la Commission de gestion, a demandé que la pétition pour le suffrage féminin soit enfin traitée. M. Oeri est d'avis qu'une enquête parmi les femmes devrait démontrer si elles-mêmes désirent ou non le droit de vote. Les cantons qui réuniraient une majorité des voix pourraient alors en faire l'expérience. M. Graber (Neuchâtel) appuie la demande de traiter enfin cette affaire trop longtemps renvoyée et insiste sur l'importance de l'activité féminine pour le pacifisme. M. Motta, affirmant des convictions féministes personnelles, mais qu'il ne peut pas faire valoir en tant que magistrat, promet d'étudier la proposition de M. Oeri dès que les questions économiques urgentes le permettront au Conseil fédéral.

Le jour même de cette courte discussion,

E 1436

une brochure préparée par le Comité d'action de la pétition de 1929, en réponse aux attaques mal fondées de la Ligue contre le vote politique des femmes, a été distribuée aux membres de l'Assemblée fédérale et à la presse. Puissent-ils en faire leur profit!

A. Leuch.

Une manifestation du Comité suisse d'action pour la pétition suffragiste auprès des Chambres fédérales.

N. D. L. R. — *Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs et lectrices sur la brochure mentionnée ci-dessus par notre collaboratrice, et que nous leur recommandons comme un excellent document de propagande pour nos idées. On peut d'ailleurs s'en rendre compte par l'analyse que nous en publions ci-après. (S'adresser pour achat de cette brochure à la présidente du Comité suisse d'action, Mme A. Leuch, avenue Béthusy, 52, Lausanne, et pour consultation au Secrétariat des Intérêts féminins, 22, rue Etienne-Dumont, Genève. Prix de vente: 50 centimes.)*

... Après avoir protesté contre certaines insinuations de la Ligue tendant à faire accroire que le nombre des signatures de la pétition en faveur du suffrage féminin ne donne, pour différents motifs, qu'une idée fausse de la situation, la réponse du Comité d'action s'élève contre une opinion trop répandue, — et que la Ligue contre le vote politique des femmes a reprise à son compte, — à savoir qu'en Suisse, la situation juridique et la situation professionnelle de la femme sont satisfaisantes à tous égards; que, par conséquent, cette dernière n'aurait rien à gagner à obtenir les droits politiques; et qu'enfin, dans le domaine social, la femme peut parvenir à tout ce qu'elle désire, même sans le droit de vote. En ce qui concerne la situation juridique de la femme, la réponse du comité d'action contient maints exemples prouvant que les lois actuelles ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts des femmes, — parce que faites et votées par les hommes seulement. En cas de conflits d'intérêts, notre droit tient avant tout compte des intérêts masculins, ce qui s'explique aisément, puisque ce sont des hommes qui ont élaboré toutes les dispositions légales, — et que, en politique comme ailleurs, les absents ont toujours tort...

Passons à la situation professionnelle de la femme. On sait fort bien que, contrairement à ce que prétend la Ligue contre le vote politique des femmes, toutes les carrières ne sont pas encore ouvertes aux femmes, loin de là. Toutes les Universités leur sont ouvertes, il est vrai. Mais dans l'exercice de leur profession, les femmes rencontrent infiniment plus de difficultés que leurs collègues masculins, uniquement parce qu'elles sont des femmes, et que, par conséquent, on peut les traiter en quantité négligeable... puisque avec elles on ne risque jamais des représailles politiques... Dans les organisations professionnelles, — là où elles sont admises, — leur opinion, leurs revendications ont toujours beaucoup moins de poids que celles des hommes, — parce qu'elles ne peuvent avoir aucune influence lors des votations et des élections.

Il est faux également de prétendre que, dans le domaine social, la femme peut atteindre tous les buts qu'elle se propose, même sans les droits politiques. Tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à l'activité sociale des femmes, savent combien ces dernières sont entravées dans leur travail du fait que, politiquement parlant, elles ne sont que des « mineures ». Ils savent à quelle incompréhension, voire à quelle hostilité les femmes se heurtent trop souvent, les luttes qu'elles doivent soutenir pour obtenir la moindre réforme, le peu de cas que l'on fait de leurs avis, de leurs revendications, de leurs requêtes, pour la simple raison que, n'étant pas électrices, elles ne « comptent » pas dans l'Etat. Un exemple entre beaucoup: on sait qu'à l'heure actuelle, les pouvoirs publics reprennent à leur compte des œuvres sociales toujours plus nombreuses, dont la plupart ont été créées par des femmes. Ils devraient donc faire largement appel à la collaboration de femmes spécialisées dans les questions d'assistance. Or, la grande majorité des cantons se refuse même à admettre les femmes dans les commissions d'assistance. Et là où légalement elles ont le droit d'en faire partie, cette mesure n'existe souvent que sur le papier.

Mêmes constatations en ce qui concerne les affaires scolaires, même hostilité à l'égard de la collaboration féminine. Le Grand Conseil saint-gallois vient d'en donner une preuve nouvelle! Et dire qu'on ne cesse de nous répéter: « les femmes n'ont que faire dans la politique, qu'elles

Autour de la Conférence du Désarmement

Une nouvelle manifestation de l'opinion publique.

Inquiètes de la carence de la Conférence, qui a laissé, comme nos lecteurs le savent, les experts se perdre dans des détails techniques et trouver toujours de bonnes raisons pour protéger l'armement spécial de leur pays au détriment de celui du voisin (voir le *Mouvement,* No 379), les organisations privées internationales, dont les représentants à Genève suivent attentivement les travaux de la Conférence, ont décidé une nouvelle manifestation de l'opinion publique, qui, pour être beaucoup moins ample et moins impressive que celle du 6 février, n'en a pas moins fort bien réussi. Le 13 juin, une soixantaine de délégués masculins et féminins de 28 Fédérations internationales, représentant entre eux tous 16 pays et groupés dans les organisations suivantes: organisations féminines, organisations d'étudiants, organisations chrétiennes, organisations pour la S. d. N. et C. I. A. M. A. C. (Association des Anciens Combattants), ont été reçus en députation par M. Henderson, Président de la Conférence entouré lui-même de plusieurs délégués gouvernementaux, tels que M. Bènès, Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, M. de Brouckère, sénateur (Belgique), Dr. Wooley (Etats-Unis) Mrs. Corbett Ashby (Grande-Bretagne), etc.

La cérémonie a débuté par la remise à M. Henderson par Mme d'Arcis du volume *Vox Populi,* qui contient les discours prononcés lors de la manifestation du 6 février; puis M. de Watteville (C. I. A. M. A. C.) présenta au Président de la Conférence, au nom de toutes les organisations présentes, les désirs de celles-ci. Insistant sur l'inquiétude et le désappointement de l'opinion publique vis-à-vis des lenteurs de la Conférence, M. de Watteville résuma ces demandes de la façon suivante: *a*) réduction efficace des armements terrestres, navals et aériens; *b*) abolition des armes les plus agressives; *c*) contrôle rigoureux, si ce n'est suppression, des manufactures privées et du commerce de matériel de guerre.

M. Henderson répondit par un discours où se trouve autre chose que les formules banales dans lesquelles se complaisent les orateurs officiels. Il déclara notamment comprendre très bien l'anxiété de l'opinion publique pour l'avoir partagée lui-même, à plusieurs reprises; puis, relevant les circonstances défavorables dans lesquelles la Conférence a dû travailler, il insista cependant sur trois résultats acquis: le changement considérable qui s'est manifesté dans l'opinion mondiale, qui ne saurait actuellement être satisfaite d'une limitation des armements au niveau actuel; les propositions concrètes formulées par plusieurs gouvernements, notamment par le gouvernement britannique; et enfin le travail accompli par deux Comités techniques: celui des dépenses de défense nationale, et celui des armes chimiques et bactériologiques, qui demande l'interdiction complète de tout préparatif de cet ordre en temps de paix. Quant aux trois demandes formulées par les organisations privées et que nous mentionnons plus haut, le Président estime qu'en ce qui concerne la première, les travaux de la Conférence en matière de limitation budgétaire des armements arriveront à lui donner satisfaction; pour la seconde, c'est aux gouvernements à se prononcer; et quant à la troisième, il annonça que des propositions importantes ont été déposées à cet effet devant la Conférence. « En aucun moment, ajouta-t-il, depuis juillet 1914, les hommes d'Etat n'ont eu entre les mains autant de possibilités d'action pour le mal ou pour le bien, et les organisations privées ne doivent pas perdre de vue l'influence qu'elles peuvent exercer auprès de ceux qui les gouvernent dans leurs pays respectifs. »[1]

Après des paroles de remerciements prononcées par M. Ernest Bovet (Associations pour la S. d. N.) également au nom des organisations présentes, et qui assura M. Henderson de la fidélité et de l'appui de celles-ci, qu'il trouvera toujours derrière lui pour le soutenir dans sa tâche, et quelques mots encore du Président, cette séance, dont l'utilité ne peut être méconnue, prit fin.

M. F.

La fabrication privée du matériel de guerre.

Nous aurions désiré traiter plus en détail aujourd'hui que nous n'avons pu le faire dans notre précédent numéro cette question cruciale de tout le problème du désarmement; mais malheureusement la place nous fait totalement défaut. Bornons-nous donc à signaler à toutes celles qu'elle préoccupe la publication *in extenso* dans le numéro de juin du *Völkerbund,* organe de l'Association suisse pour la Société des Nations[2], de la magistrale conférence prononcée sur ce sujet par M. H. Rolin (Belgique), le 27 mai dernier, lors de l'Assemblée générale de l'Association genevoise pour la S. d. N. On trouvera là toutes les précisions que l'on peut désirer, en même temps qu'une documentation qui ne laisse aucune hésitation sur la nécessité, pour les honnêtes gens, d'agir et d'agir vite.

C'est pourquoi nous sommes très heureuse d'enregistrer ici la constitution définitive à Berne, le 11 juin dernier, d'une Commission suisse d'études des industries de guerre, sur l'initiative de l'Association suisse pour la S. d. N., après les débats de son Assemblée de Coire, au mois d'avril[1]; et tout spécialement heureuse de constater que deux de nos grandes organisations féminines suisses, l'Alliance de Sociétés féminines suisses, et l'Association suisse pour le Suffrage féminin ont été appelées à y participer. Cette Commission a pour mission de poursuivre les enquêtes déjà commencées sur la fabrication privée de matériel de guerre en Suisse et de faire les démarches qui s'imposent lorsqu'elle aura réuni la documentation nécessaire. *(Réd.)*

[1] Sans doute. Mais quelle influence peuvent exercer auprès de leur gouvernement, dans leurs pays respectifs, des femmes, des mères, qui ne sont pas électrices? et ceux qui vont répétant que si les femmes voulaient la paix, le monde l'aurait, réalisent-ils toujours l'infériorité que nous crée, en ce domaine aussi, notre minorité politique? *(Réd.)*

[2] S'adresser, pour obtenir ce texte, soit au siège de l'Association suisse pour la S. d. N., Le Languedoc, Lausanne, soit à celui du Comité féminin international pour le Désarmement, 25, quai du Mont-Blanc, Genève.

Au Comité International Féminin pour le Désarmement.

Une très heureuse initiative de ce Comité a été, comme nos lectrices le savent, d'organiser tous les vendredis soir dans son local une réunion familière de discussion sur des questions d'actualité devant la Conférence, des représentantes de chacune des organisations internationales membres de ce Comité fonctionnant à tour de rôle comme maîtresses de maison.

Inaugurée sous la présidence du Soroptimist-Club, cette série de réunions a continué de façon très animée et variée. Citons notamment la séance présidée par la Ligue des femmes juives, dans laquelle a pris la parole M. M. Suès, connu de tous les sans-filistes, pour lesquels il résume chaque soir les travaux de la Conférence; celle des Femmes universitaires, qui accueillirent les participantes à la Conférence d'études du mois de mai; celle du Conseil International des Femmes, qui donna le plaisir d'entendre Lady Aberdeen, et plusieurs membres du Comité du C. I. F. de passage à Genève pour des séances administratives. Plus récemment, Mlle Gourd présida, au nom du Comité local, à un échange de vues sur l'état de l'opinion publique vis-à-vis de la Conférence, qui permit à des représentants de divers groupements de jeunesse (Fédération universitaire, Fédération d'étudiants chrétiens, etc.) de manifester avec beaucoup de chaleur et de sincérité des points de vue souvent très différents; mais l'intérêt de cette séance fut encore dépassé quand, le soir où fonctionna Mme d'Arcis au nom de l'Union Mondiale comme présidente, M. W. Martin, rédacteur politique au *Journal de Genève,* vint parler de la question brûlante de la fabrication des armes de guerre. Enfin, les séances suivantes ont été présidées par Mme Jomini (Nyon) pour l'Union mondiale des femmes tempérantes, et par Mrs. Corbett Ashby, pour l'Alliance pour le Suffrage, la question de la limitation budgétaire des armements étant à l'ordre du jour de cette dernière séance.

M. F.

[1] On trouvera le texte intégral de cette résolution dans le *Mouvement,* No 379.

Les femmes et les livres

Le latin et l'éducation des jeunes filles.[1]

Si le livre publié sous ce titre n'était qu'une savante dissertation, c'est dans une revue de pédagogie et de linguistique qu'il conviendrait d'en parler; mais il y a plus d'une raison d'en rendre compte au *Mouvement Féministe.* C'est, tout d'abord, qu'aucun travail féminin intelligent ne doit être étranger à ce journal; puis, que l'auteur, après avoir critiqué avec beaucoup de discernement les défauts féminins, naturels et acquis (si tant est qu'on les puisse débrouiller) propose des moyens d'y remédier. Chercher à corriger les femmes de leurs travers, n'est-ce pas les préparer aux tâches plus hautes et plus complexes que leur réserve la qualité de citoyennes? Par là, ce livre, où, sauf erreur, le mot de « féminisme » n'est pas prononcé, est bien de notre gibier.

Mme Wiblé se défend de parler de sa *méthode;* elle n'expose pas un système établi sur des principes théoriques; ce qu'elle apporte, c'est le fruit d'une expérience de cinq années dans un lycée de jeunes filles, à Bruxelles. Chargée d'y enseigner le latin à des élèves dont la plupart ne se destinaient pas aux études supérieures, mais auxquelles le programme imposait ce cours, Mme Wiblé vit l'extrême difficulté d'y intéresser tout son petit monde. Non contente des progrès accomplis par les bonnes élèves, elle s'ingénia à chercher le moyen de stimuler les autres; et elle y réussit si bien, qu'elle s'aperçut que c'étaient les médiocres qui avaient bénéficié le plus de ses leçons; elles n'étaient certes pas devenues meilleures latinistes que les mieux douées, mais elles avaient exercé leur volonté; elles avaient travaillé avec persévérance; elles avaient acquis quelque chose des qualités qui leur manquaient le plus: précision, concision, bon sens, ordre, mémoire. L'étude du latin s'était révélée comme la meilleure thérapeutique pour les cerveaux médiocres. Ansi s'éclaire le paradoxe lancé par Mme Wiblé: « Du latin pour toutes: non seulement pour les futures universitaires, mais pour les cancres; et aussi pour les mères de famille de demain, appelées à apprendre à parler à leurs enfants; et enfin pour les employées et ouvrières manuelles; car le meilleur moyen d'éclairer leur vie, condamnée aux préoccupations matérielles, c'est de leur dispenser, et cela dans la première jeunesse, une culture étendue. « Le but de l'éducation, a dit J.-W. Mackail, n'est pas tant de préparer les enfants pour leur profession, que de les préparer contre leur profession. »

Mme Wiblé fait état de vastes et minutieuses enquêtes pour montrer que les humanités, loin d'être en recul, comme on pourrait le supposer, après les attaques lancées contre elles, gagnent du terrain, surtout dans les collèges de jeunes filles. Cela se justifie pleinement. Les femmes d'aujourd'hui sont libérées de toutes sortes d'entraves, si ce n'est de par la loi, du moins par la disparition de bien des conventions sociales; mais elles sont en train de gâcher leur liberté. Il s'agit de les sauver toutes, celles qui ont des loisirs et celles qui sont astreintes au labeur quotidien, d'un double danger: l'incohérence intellectuelle et l'instabilité morale. Remédier à l'éparpillement intellectuel par une étude assez difficile et assez riche pour concentrer et coordonner toutes les facultés; donner à la conscience, non certes une morale laïque en guise de la morale religieuse ébranlée par l'examen, mais une saine philosophie provisoire, en attendant que l'âme, mûrie, revienne à la foi, voilà de quoi sont capables les humanités. L'étude d'une civilisation moderne peut, à première vue, paraître plus accessible et plus utile. Mais, dès que l'on touche aux faits contemporains, les passions s'allument; tandis qu'une civilisation révolue a porté tout son fruit; on peut la juger avec sérénité, et en tirer toutes les leçons qu'elle comporte.

En imposant à des fillettes de quatorze ans une étude pour laquelle ni elles, ni leurs parents, n'ont aucun goût, on leur apporte donc un grand bienfait.

Cette thèse pourrait laisser sceptique, si elle ne s'appuyait sur l'expérience. Et c'est ici que Mme Wiblé devient tout à fait originale, et que son livre acquiert tout son prix. Il va sans dire qu'envisagé de cette façon, l'enseignement du latin doit être tout autre que s'il s'adressait à des écolières avides de l'apprendre; et nous voyons Mme Wiblé à l'œuvre, cherchant, s'ingéniant, trouvant les moyens d'apprivoiser les intelligences récalcitrantes, de ne pas les rebuter, surtout par le rabâchage obligatoire des éléments. Ce n'est pas en éludant la difficulté qu'elle s'en tire, mais par un procédé qu'elle n'a pas inventé sans doute, et que la pédagogie moderne a déjà mis en valeur: le jeu. Ce dont il faut louer l'auteur, c'est moins d'avoir rendu la leçon attrayante, que de l'avoir en même temps rendue utile. Tous les jeux chers à notre enfance y passent: le loto, le damier, la balle, servent à apprendre la morphologie; le jeu des familles fixe le vocabulaire; le jeu de patience, les dominos, et, pour couronnement, le jeu de l'oie (ô ironie!) viendront à bout des prinicipales difficultés de la syntaxe. Pas trace de dilettantisme, de miévrerie, dans ce que nous n'osons pas appeler ce « système », mais une adresse, une habileté, une grâce, irrésistibles. Pourtant nous ne sommes pas dans le jardin où Fontenelle donnait à son aimable marquise quelques lueurs sur le monde des astres; nous sommes à l'école d'une pédagogue qui tient ses élèves en mains, et qui s'entend à les faire avancer. Leur donner le goût du travail, voilà son ambition.

Le problème de la version, Mme Wiblé l'a

[1] Alice Wiblé. *Le latin et l'éducation des jeunes filles.* Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Genève pour obtenir le grade de docteur ès lettres. Paris. Ed. « *Je sers* » 1931.